

AUTORISATION REPRÉSENTANT LEGAL – PACEA et CEJ
Le cas échéant, joindre la photocopie du livret de famille complet

Monsieur, Madame _____

Adresse complète _____

N° de téléphone _____

Agissant en qualité de responsable.s légal.aux de _____

Nom et prénom du bénéficiaire PACEA ou CEJ

Né(e) le _____

L' Autorise(nt)

**A intégrer le Contrat d'Engagement Jeunes ou le
Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie,
Accompagnements renforcés vers l'emploi pilotés par la
Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Soissonnais.**

En intégrant le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie ou le Contrat d'Engagement Jeunes, il/elle sera aidé de façon personnalisée dans ses démarches d'insertion professionnelle. Un conseiller référent veillera au bon déroulement du parcours, sera son contact privilégié et facilitera ses démarches vers la réalisation de son projet.

Lors de cet accompagnement il/elle s'engage à :

- Construire avec son conseiller un parcours dynamique d'accès à l'emploi et à l'autonomie
- Réaliser les différentes propositions de mise en situation professionnelle convenues
- Effectuer avec son conseiller un travail de recherche d'emploi et/ou de formations selon ses besoins
- Respecter le règlement intérieur de la Mission Locale et celui des différents employeurs ou organismes d'accueil
- Déclarer chaque mois à la Mission Locale les éléments nécessaires à la détermination du montant de l'allocation
- Fournir les pièces justificatives demandées dans le cadre du suivi de son parcours.

Sous réserve de respects des engagements contractuels et de ressources déclarées, une allocation est susceptible d'être attribuée au bénéficiaire dans les conditions fixées aux articles R ; 5131-13 et 14, Article L.5131-6, articles R. 5131-17 et R. 5131-18 du code du travail.

En cas de manquement à ses engagements contractuels, il/elle s'expose à la suspension de l'allocation ou à la suppression du bénéfice du PACEA ou du CEJ, dans les conditions fixées à l'article R.5131-12 et l'article R. 5131-18 du code du travail.

En cas de fraude, il s'expose également au reversement des sommes indûment perçues.

Je l'autorise à percevoir l'aide financière dans le cadre du PACEA ou du CEJ dans les conditions citées ci-dessus



Joindre la copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable légal susnommé si noms de familles identiques

ou joindre la copie du livret de famille si noms de famille différents entre bénéficiaire et responsable légal comprenant toutes les pages parents/enfants

Je ne l'autorise pas à percevoir l'aide financière dans le cadre du PACEA ou du CEJ

à _____ le _____

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Signature